



# CONSULTATION NATIONALE SUR LA SITUATION DES PRISONS AU SENEGAL

Amélioration des conditions de détention,  
réinsertion sociale et prévention de l'extrémisme  
violent par l'éducation

Les 23 et 24 mai 2017, Dakar, Sénégal

En partenariat avec la Commission nationale du Sénégal pour l'UNESCO, le Gouvernement du Sénégal, l'ONUDC, le HCDH, la Chaire UNESCO en recherche appliquée pour l'éducation en prison, le Groupe d'étude et de recherche sur la marginalité et l'exclusion au Sénégal (GERMES), le Centre d'études diplomatiques et stratégiques de Dakar (CEDS) et la société civile.

**RAPPORT**

### Secteur de l'éducation de l'UNESCO

L'éducation est la priorité première de l'UNESCO car c'est un droit humain fondamental et la base pour construire la paix et faire progresser le développement durable. L'UNESCO est l'institution des Nations Unies spécialisée pour l'éducation et son Secteur de l'éducation assure un rôle moteur aux niveaux mondial et régional dans ce domaine, renforce les systèmes nationaux d'éducation et répond aux défis mondiaux actuels par le biais de l'éducation, en mettant tout particulièrement l'accent sur l'égalité des genres et l'Afrique.



### L'agenda mondial Éducation 2030

En tant qu'institution des Nations Unies spécialisée pour l'éducation, l'UNESCO est chargée de diriger et de coordonner l'agenda Éducation 2030, qui fait partie d'un mouvement mondial visant à éradiquer la pauvreté, d'ici à 2030, à travers 17 Objectifs de développement durable. Essentielle pour atteindre chacun de ces objectifs, l'éducation est au cœur de l'Objectif 4 qui vise à « **assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie** ». Le Cadre d'action Éducation 2030 définit des orientations pour la mise en œuvre de cet objectif et de ces engagements ambitieux.



## Remerciements

L'UNESCO exprime sa reconnaissance aux personnes impliquées pour leurs efforts et le temps passé dans la préparation et la rédaction de ce rapport important et opportun sur le sujet « Consultation nationale sur la situation des prisons au Sénégal : amélioration des conditions de détention, réinsertion sociale et prévention de l'extrémisme violent par l'éducation ».

Le Bureau régional multisectoriel de l'UNESCO à Dakar est particulièrement reconnaissant à tous les partenaires stratégiques qui ont contribué à cette consultation, notamment la Commission nationale du Sénégal pour l'UNESCO, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le ministère de la Justice, les ministères en charge de l'Éducation et de la Formation professionnelle, les organisations de la société civile, les centres de recherche et les médias ayant assuré une large couverture de l'événement. Ils ont contribué de manière inestimable à la compréhension des enjeux et des défis associés à l'amélioration de la situation des détenus dans les prisons, à leur réinsertion dans la société et à la prévention de l'extrémisme violent.

Ce travail n'aurait pas été possible sans les experts qui ont contribué aux échanges lors de la consultation qui a été facilitée par Professeur Oumar Ndong, en tant que responsable principal du comité d'organisation de la consultation et membre du Comité scientifique de la Chaire UNESCO en Recherche appliquée pour l'éducation en prison. Il a mobilisé toutes les parties prenantes clés au Sénégal, y compris les services gouvernementaux, les institutions de recherche comme le Groupe d'étude et de recherche sur la marginalité et l'exclusion au Sénégal (GERMES), Centre d'études diplomatiques et stratégiques de Dakar (CEDS) et la société civile. La consultation a largement bénéficié des connaissances partagées par des experts individuels ayant participé à la consultation. Pour leurs contributions, merci à Fatou Sow Sarr, Thiéyacine Fall, Josette Marceline Ndiaye Lopez, Général Mansour Niang, Claudine Mendy, Joseph Bagne Ndiaye, Rokhiyatou Gassama, Abdou Latif Aidara, Aminata Daff, Véronique Petetin, aux membres de G-Hip Hop (Aissatou Kébé, Marie Auguste Sall, Chérif Daha Ba, Charles Sanches) et aux représentants de la Commission nationale du Sénégal pour l'UNESCO (Aliou Ly et Mamadou Ndiaye Dia).

L'UNESCO a également grandement bénéficié de l'expertise régionale d'Antonin Tisseron de l'ONUDC et des expériences internationales présentées par Jean-Pierre Simoneau de la Chaire UNESCO de recherche appliquée pour l'éducation en prison au Canada. Abdoulaye Seye de l'HCDH a également contribué au développement du concept du point de vue international.

Le rapport a été développé sous la supervision générale de Gwang-Chol Chang, Directeur par intérim de l'UNESCO Dakar et rédigé par le Professeur Ndong, le Rapporteur général et Timothée Amoussou, ainsi que les rapporteurs de la Commission nationale du Sénégal pour l'UNESCO, qui ont résumé et synthétisé les discussions et assuré efficacement que le plan d'action issu de la consultation soit bien articulé pour le suivi par les ministères concernés, la société civile, les agences des Nations Unies et les institutions de recherche. Un grand merci à Guiomar Alonso Cano, représentant le Bureau régional multisectoriel de l'UNESCO à Dakar, et à Akemi Yonemura pour son rôle principal dans la coordination de la consultation, y compris la revue et l'édition du rapport. Catherine Collin et Marion Piccio du même Bureau ont également apporté une contribution précieuse à la consultation et à la finalisation du rapport.

# Consultation nationale sur la situation des prisons au Sénégal: amélioration des conditions de détention, de réinsertion sociale et prévention de l'extrémisme violent par l'éducation

*L'objectif de développement durable 4 relatif à l'éducation souligne la nécessité d'inclure les membres les plus vulnérables et les plus marginalisés de notre société, comme les prisonniers, afin d'assurer que tous les apprenants acquièrent les connaissances, les compétences, les valeurs et les attitudes nécessaires pour construire des sociétés plus justes, pacifiques et durables.*

## Contexte de la consultation

La situation dans les prisons sénégalaises est une préoccupation majeure compte tenu de l'état général de la détention ainsi que du contexte d'insécurité qui caractérise le secteur. En 2016, le pays comptait 37 établissements pénitenciers pour une population carcérale totale de 9422 prisonniers (y compris les détenus en instance de jugement et les prisonniers en détention provisoire), parmi lesquels étaient recensés environ 200 mineurs<sup>1</sup>. En dépit des efforts pour humaniser cet espace, notamment en adoptant le nom de « Maison d'arrêt et de correction (MAC) » au lieu du terme « prison » et pour améliorer les conditions de vie dans les établissements pénitentiaires, le sort des détenus n'est pas satisfaisant. La réinsertion promue par les établissements correctionnels du Sénégal a été, en grande partie, constituée d'une série de programmes d'éducation, tels que l'alphabétisation et la peinture, développés par un certain nombre d'organisations mais l'espace offert par l'administration pénitentiaire, les ministères et les ONG sont limités et jusqu'à présent, l'impact a été jugé insuffisant. Une prison n'est pas seulement un bâtiment, c'est avant tout un instrument de réhabilitation pour retrouver une place dans la société. Cela nécessite évidemment le développement de la formation, de l'éducation et de l'orientation professionnelle pour favoriser une réinsertion harmonieuse dans la société.

D'après le Plan d'action des Nations Unies pour la prévention de l'extrémisme violent (2015), les mauvaises conditions de détention peuvent déboucher sur un nombre considérable de recrutements par les groupes extrémistes violents et les organisations terroristes. Plusieurs facteurs ont conduit les prisonniers à rejoindre de tels groupes, dont « les conditions de détention et le traitement inhumains des détenus, le personnel et les agents de sécurité corrompus, l'activité des gangs, l'usage de drogues, le manque de sécurité et d'installations appropriées et le surpeuplement (page 9). Les conditions de détention dans la région du Sahel soulèvent un certain nombre de préoccupations en matière de sécurité et de droits humains, dont le risque que les prisons servent d'incubateur pour l'extrémisme violent par l'établissement de réseaux au sein des prisons, la radicalisation d'autres

<sup>1</sup> Word prison brief data // <http://prisonstudies.org/country/senegal>

prisonniers, l'accès à un large éventail de recrues potentielles pour coordonner des crimes violents à l'extérieur des prisons<sup>2</sup>.

Ce risque de propagation d'idéologies extrémistes entre détenus constitue également une menace au Sénégal en raison, notamment, de leur manque de connaissance religieuse et de leurs faibles perspectives de réinsertion socio-professionnelle à leur sortie. Les incitations financières du terrorisme peuvent être très attrayantes pour les personnes dont les conditions de vie sont médiocres.

### Pourquoi la prévention de l'extrémisme violent par l'éducation (PEV-E)?

L'extrémisme violent est devenu l'une des menaces les plus difficiles auxquelles sont confrontés de nombreux pays à travers le monde. Alors que l'éradication de la pauvreté, la promotion de la paix et le développement durable sont les priorités du continent africain, l'émergence et la prolifération de groupes extrémistes violents ont créé des climats de peur et d'insécurité et nuisent aux efforts visant à promouvoir le développement socioéconomique et les droits humains.

Suite à l'adoption de la Décision du Conseil Exécutif de l'UNESCO intitulée « Rôle de l'UNESCO dans la promotion de l'éducation comme outil de prévention de l'extrémisme violent » (197 EX/46, 7 octobre 2015)<sup>3</sup> et le « Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent » du Secrétaire Général des NU (A/70/674, 24 décembre 2015)<sup>4</sup>, l'importance de s'engager dans de véritables efforts de prévention a été reconnue, avec un accent sur le rôle de l'éducation comme l'une des mesures les plus efficaces pour créer les conditions qui rendent difficiles le développement d'idéologies et la prolifération d'actes d'extrémisme violent.

**Des facteurs tels que « le manque d'opportunités socio-économiques, la marginalisation et la discrimination, la mauvaise gouvernance, la violation des droits humains et l'état de droit, les conflits prolongés et non réglés et la radicalisation dans les prisons » sont les facteurs récurrents qui peuvent conduire à un extrémisme violent.**

Plan d'action des Nations Unies pour la prévention de l'extrémisme violent (2015)

### Les droits humains dont le droit à l'éducation dans les prisons

Pour protéger les droits humains, l'*Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus*<sup>5</sup>, qui vise à définir les bons principes et les bonnes pratiques généralement reconnus dans le traitement des prisonniers et dans la gestion des institutions, a été adopté en 1955, sous la coordination du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH).

<sup>2</sup> ONUDC Programme Sahel 2013-2017 // Rapport d'activité janvier 2016.

[https://www.unodc.org/documents/westandcentralafrica//Programme\\_Sahel\\_-\\_Rapport\\_dactivite\\_Janvier\\_2016.pdf](https://www.unodc.org/documents/westandcentralafrica//Programme_Sahel_-_Rapport_dactivite_Janvier_2016.pdf)

<sup>3</sup> <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002348/234879f.pdf>

<sup>4</sup> [http://www.un.org/fr/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/70/674](http://www.un.org/fr/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/70/674)

<sup>5</sup> <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/TreatmentOfPrisoners.aspx>

Au Sénégal, l'Observateur national des lieux de privation de liberté (ONLPL), créé en 2009 suite à la ratification par le Sénégal du **Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants**<sup>6</sup>, est fonctionnel depuis 2012. La loi a été appliquée et les règles minima ont été diffusées ainsi que les cadres juridiques internationaux et nationaux pour la prévention et la répression de la torture et le renforcement de la capacité des agents nationaux chargés de l'application de la loi.

La Convention de l'UNESCO de 1960 sur la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'éducation<sup>7</sup> ainsi que d'autres traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, quant à eux, interdisent toute exclusion ou restriction d'accès à l'éducation sur la base de différences socialement attribuées ou perçues. Cela signifie que les membres les plus vulnérables et marginalisés de la société, y compris les prisonniers, doivent être pris en compte.

**« Tous les détenus devraient avoir accès à l'éducation, notamment à des programmes d'alphabétisation, à l'éducation de base, à la formation professionnelle, à des activités créatives, religieuses et culturelles, à l'éducation physique et aux activités sportives, à un enseignement social, à l'enseignement supérieur et à des services de bibliothèque. »**

Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), résolution (1990/20)<sup>8</sup>

Le travail de l'UNESCO dans ce domaine s'appuie sur son engagement de longue date en faveur de l'éducation à la paix et aux droits humains, et plus récemment, la PEV-E à travers **l'Education à la citoyenneté mondiale (ECM)**<sup>9</sup>, qui vise à promouvoir le respect de tous, à créer un sentiment d'appartenance à une humanité commune et à aider les apprenants à devenir des citoyens mondiaux responsables et actifs.

L'UNESCO a également créé une **Chaire UNESCO en recherche appliquée pour l'éducation en prison**<sup>10</sup> qui a pour mission de promouvoir, stimuler et encourager la recherche appliquée liée aux différents aspects de l'éducation en prison et d'intensifier la réflexion et les actions en la matière sur le plan international. La Chaire UNESCO a participé activement à la Conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTEA), qui vise à améliorer la qualité de l'apprentissage et de l'éducation des adultes.<sup>11</sup>

Le Sénégal a développé et mis en œuvre des politiques de promotion de l'alphabétisation depuis quelques décennies, prenant en compte la diversité des contextes, des apprenants et des besoins d'apprentissage, y compris ceux des détenus. Le Sénégal a également entrepris diverses approches qui sont multifonctionnelles car elles promeuvent des activités génératrices de revenus, multi-approches car elles utilisent les technologies de l'information et de la communication (TIC) et différentes méthodes d'enseignement, et multi-actrices car elles assurent la coordination avec

<sup>6</sup> <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/OPCAT.aspx>

<sup>7</sup> [http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL\\_ID=12949&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=12949&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html)

<sup>8</sup> <http://www.unesco.org/education/uie/online/prifr/Annexes.htm>

<sup>9</sup> <http://fr.unesco.org/ecm/approche>

<sup>10</sup> <http://www.cmv-educare.com/>

<sup>11</sup> <http://uil.unesco.org/fr/education-des-adultes/confintea>

différents ministères et la société civile.<sup>12</sup>

« Depuis 1993, le Sénégal a démontré un engagement politique fort et des politiques claires pour la promotion de l'alphabétisation » compte tenu de la diversité des contextes, des apprenants et des besoins d'apprentissage, y compris les détenus.

S.E. Serigne Mbaye Thiam, ministre de l'Éducation nationale du Sénégal, lors de la Conférence mondiale sur l'alphabétisation à l'occasion de la célébration du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Journée internationale de l'alphabétisation, 8-9 septembre 2016, Siège de l'UNESCO à Paris

Dans ce contexte, le Bureau régional multisectoriel de l'UNESCO à Dakar a organisé, en partenariat avec la Commission nationale du Sénégal pour l'UNESCO et des experts, une « **Consultation nationale sur la situation des prisons au Sénégal : amélioration des conditions de détention, de réinsertion sociale et prévention de l'extrémisme violent par l'éducation** » à Dakar, au Sénégal, du 23 au 24 mai 2017.

## Objectifs de la consultation

L'**objectif général de la consultation** était d'offrir la possibilité de réfléchir aux problèmes des prisons au Sénégal et de proposer des solutions viables aux décideurs et autres acteurs travaillant dans le domaine de l'éducation pénitentiaire pour absorber les éventuels chocs violents pour la société sénégalaise.

### Objectifs spécifiques:

1. Développer une compréhension commune des problèmes pénitentiaires au Sénégal entre différents ministères et parties prenantes et réfléchir aux conséquences si des mesures de règlement urgentes et adéquates ne sont pas prises;
2. Faire le point sur l'offre de formation pendant la purge de la peine et sur la perspective de la réinsertion sociale en examinant les pratiques actuelles dans les prisons, ainsi que les cadres législatifs et institutionnels et les lacunes dans les politiques pour mieux répondre aux besoins de la population carcérale; et
3. Proposer un cadre adéquat d'intervention efficace pour les activités de seconde chance mieux adaptées au contexte sénégalais, liées au Plan Sénégal Emergent (PSE) et aux cadres régionaux et mondiaux pertinents afin de s'assurer que tous les apprenants acquièrent les connaissances, les compétences, les valeurs et les attitudes nécessaires pour construire des sociétés justes, pacifiques et durables.

## Présentations et discussions

Basée sur des initiatives existantes en matière d'éducation, la consultation nationale a réuni une cinquantaine de participants représentant le gouvernement sénégalais, la société civile et la communauté de recherche ainsi que les organisations des Nations Unies qui ont débattu sur le

<sup>12</sup> UNESCO. 2016. Global Conference on Literacy Celebration of the 50th Anniversary of International Literacy Day: A concise report. <http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002461/246148E.pdf>

contexte actuel des prisons et les mesures de réinsertion sociale et de prévention de l'extrémisme violent.

### Session 1. Cérémonie d'ouverture

Après avoir souligné la pertinence du sujet, le Secrétaire général de la Commission nationale du Sénégal pour l'UNESCO a ouvert la consultation en accueillant et en remerciant les différents ministères, organisations, partenaires et, en particulier, l'UNESCO Dakar pour avoir coordonné et appuyé l'organisation de cette consultation.

La représentante du Directeur par intérim du Bureau régional de l'UNESCO à Dakar a souligné l'importance du droit à l'éducation en se référant aux conventions et engagements internationaux, tels que la résolution du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) sur l'éducation dans les prisons et l'objectif de développement durable (ODD) 4 relatif à l'éducation<sup>13</sup> mettant l'accent sur l'inclusion et l'équité, ainsi que la prévention de l'extrémisme violent par l'éducation. L'éducation doit promouvoir la culture de la paix et de la diversité, conformément au plan d'action de l'UNESCO et en même temps développer des activités de deuxième chance. **Il ne suffit pas de contrer l'extrémisme violent, nous devons l'empêcher** et cela nécessite des formes de « puissance douce » pour empêcher une menace résultant de la haine, de l'ignorance et d'interprétations déformées de la culture. Désarmer le processus de radicalisation doit commencer par les droits humains et la loi, avec un dialogue à travers toutes les frontières, en habilitant toutes les jeunes femmes et hommes et en commençant le plus tôt possible.

L'inspecteur représentant le Directeur de l'administration pénitentiaire a reconnu que le thème de la consultation était d'une importance stratégique pour le ministère de la Justice face aux multiples défis du secteur. L'amélioration des conditions de détention dans les établissements pénitentiaires est une priorité pour le gouvernement et a donc déployé des ressources pour remédier aux contraintes majeures, telles que les locaux inadéquats et délabrés, le faible matériel logistique, la surpopulation dans certaines institutions et les risques associés à l'extrémisme violent. Parmi les efforts entrepris pour améliorer les conditions de vie dans les établissements pénitentiaires, il a notamment cité :

- des initiatives visant à soulager la congestion dans les prisons par la libération par grâce présidentielle ;
- l'augmentation de l'allocation alimentaire journalière à 1000 FCFA et de la qualité nutritionnelle des repas ;
- la construction d'une nouvelle prison à Sébikotane ;
- la protection et la prise en compte des droits des détenus dans l'axe 3 du Plan Sénégal Emergent (PSE).

### Session 2. Comprendre les enjeux et le contexte des prisons au Sénégal

Cette session visait à améliorer la compréhension et la prise de conscience des problèmes et du contexte des prisons au Sénégal à travers trois présentations :

- A) « **Règles minima pour le traitement des détenus** » ou Règles Nelson Mandela<sup>14</sup> adoptées en 1957, révisées en 2015 : ces règles comprennent des recommandations et des obligations pour les États, selon la législation nationale. Elles ont été présentées par le magistrat et le secrétaire général de l'ONLPL, qui a souligné la responsabilité de protéger les détenus et de respecter leur dignité humaine. Des besoins particuliers ont été mis en évidence **pour**

<sup>13</sup> <http://fr.unesco.org/themes/diriger-agenda-mondial-education-2030>

<sup>14</sup> <http://www.un.org/fr/events/mandeladay/rules.shtml>

apaiser l'environnement pénitentiaire, éviter le contexte de la désocialisation de l'incarcération et promouvoir la création de conditions pour que les prisonniers réintègrent la société.

- B) « **S'attaquer à la radicalisation en prison: prévention de l'extrémisme violent par l'éducation (PVE-E)** » par l'UNESCO Dakar qui a souligné essentiellement trois aspects:
- **Rôle de l'éducation:** les thèmes de la consultation, à savoir les conditions de détention, l'inclusion sociale et l'extrémisme violent, peuvent être abordés directement et indirectement par l'éducation. L'approche de l'UNESCO se concentre sur la prévention (PEV) plutôt que contre l'extrémisme violent (CVE).
  - **Amélioration des conditions de détention et de l'intégration sociale par l'éducation:** les instruments normatifs et les engagements globaux devraient être appliqués aux politiques et aux pratiques, y compris les questions liées au **droit à l'éducation** (par exemple, la Déclaration universelle des droits de l'homme, article 26<sup>15</sup>), **l'intégration de l'éducation des prisonniers dans le système éducatif national** (p. ex., Règles minimales standard pour le traitement des détenus, résolution ECOSOC 1990/20, CONFINTEA<sup>16</sup>) et **une éducation de qualité équitable et inclusive** (par exemple, ODD4, Convention UNESCO de 1960 concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement<sup>17</sup>).
  - **Prévention de l'extrémisme violent par l'éducation (PEV-E):** l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé l'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) en tant que cible 4.7 de l'ODD4, qui promeut les droits humains, une culture de la paix et de la non-violence, entre autres. Dans ce cadre, l'UNESCO met en œuvre des activités de renforcement des capacités en utilisant des instruments tels que **le Manuel de référence de la CEDEAO sur la paix et l'éducation aux droits de l'homme**<sup>18</sup>, les guides de **PEV-E pour les enseignants et les décideurs politiques**<sup>19</sup> pour planifier et mettre en œuvre des actions efficaces d'éducation préventive en soutien aux efforts nationaux de prévention.
- C) « **Contexte et point de vue régional sur la question de la radicalisation et de la prévention de l'extrémisme violent dans les prisons** » par le Bureau régional de l'ONUDC pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre qui a présenté la situation dans les prisons au Burkina Faso, au Mali et au Niger, les enjeux relatifs à l'extrémisme violent et des perspectives pour prévenir le développement de ce dernier.
- **Prisons sous tension:** les prisons sont surpeuplées (parfois plus de 200%). Elles sont également confrontées à une insuffisance des investissements, à un manque de ressources humaines et à un déficit en alternatives à l'incarcération. L'emprisonnement de détenus pour association de malfaiteurs en lien avec une entreprise terroriste s'inscrit dans ce contexte et pose plusieurs défis : renforcer la sécurité, lutter contre la diffusion de discours radicaux violents, limiter des phénomènes de pré-radicalisation résultant d'un sentiment d'injustice et/ou de colère, favoriser une libération des détenus dans les meilleures conditions.
  - **Besoins de recherche:** l'ONUDC mène depuis plusieurs années des actions de renforcement des capacités pour améliorer la sécurité dans les prisons et lutter contre l'extrémisme violent. Un constat est notamment celui de l'importance de la recherche. Quels processus de

<sup>15</sup> <http://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/index.html>

<sup>16</sup> <http://uil.unesco.org/fr/education-des-adultes/confintea>

<sup>17</sup> [http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL\\_ID=12949&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=12949&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html)

<sup>18</sup> <http://www.unesco.org/new/fr/dakar/education/peace-and-human-rights-education/>

<sup>19</sup> L'éducation comme outil de prévention de l'extrémisme violent. <http://fr.unesco.org/pr%C3%A9venir-l%E2%80%99extr%C3%A9misme-violent/edu-comme-outil>

La prévention de l'extrémisme violent par l'éducation : Guide à l'intention des décideurs politiques.

<http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002480/248087f.pdf>

Guide du personnel enseignant pour la prévention de l'extrémisme violent. <http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002446/244676f.pdf>

radicalisation dans les prisons et quelles interactions avec des idéologies extrémistes violentes (identification, imprégnation, adhésion, endoctrinement...)? Quelles sont les causes et le rôle joué par certains individus et quelle est leur approche? Sur quoi agir et comment ? Quelles leçons peuvent être tirées des expériences menées dans d'autres pays pour éviter la radicalisation et favoriser le désengagement en milieu carcéral ? Quelles sont les intérêts et les limites de ces programmes?

- **Remarques finales:** Importance d'intervenir à différents niveaux (la prison est le dernier maillon d'une chaîne), de comprendre les enjeux et les contraintes pour adapter les réponses et mener des interventions contextualisées (pays, prison, cibles) associant l'ensemble des acteurs (administrations, société civile, etc.).

Les échanges suivant les présentations ont porté sur :

- La volonté et les efforts faits par l'administration pénitentiaire pour protéger les droits des détenus et améliorer leurs conditions de détention : respect strict des règles dont l'abolition de la torture, mise en place de services socio-éducatifs, changement de considération des détenus par le personnel de l'administration pénitentiaire qui les considèrent comme leurs prochains malgré les difficultés à se faire respecter, etc.
- La mise en place de mesures spécifiques pour les détenus terroristes ou ayant des comportements à risque pour prévenir l'extrémisme violent : une cellule pluridisciplinaire de prise en charge psychosociale, l'isolement par rapport aux autres détenus, etc.
- Le rôle central de l'éducation dans les lieux de détention mais également en dehors, à partir de l'éducation préscolaire, comme moyen de prévention des délits et autres actes punissables et la nécessité de contrôler l'enseignement dispensé, notamment dans les établissements franco-arabes
- La nécessité de trouver des alternatives à certains cas d'incarcérations (ex. fumeurs de joints) pour réduire les récidives et éviter le contact avec des détenus violents
- Le rôle crucial des familles tant pour l'alimentation des détenus (permet d'éviter d'atteindre le plafond budgétaire alloué pour les repas dans les lieux de détention très peuplés) que pour maintenir le lien entre les détenus et la société
- La nécessité de coordonner les nombreuses initiatives entreprises par les différents acteurs impliqués dans les prisons

### Session 3. Quelles solutions pour la politique pénitentiaire au Sénégal?

Cette session visait à identifier des exemples de bonnes politiques et pratiques et à partager les stratégies et les approches adoptées par la société civile et la communauté internationale.

**3.1. Cadres politiques, interventions et outils pratiques efficaces :** présenté par l'agent de la gendarmerie, ancien administrateur du Service pénitentiaire, Amnesty International et la Ligue sénégalaise des droits de l'homme (LSDH)

- La communication de l'agent de gendarmerie portait sur la collaboration nécessaire entre l'administration pénitentiaire et la société civile, la vocation des prisons de protéger les détenus et la société en différenciant les détenus pour éviter leur mise en contact avec des discours radicalisant, l'importance de leur suivi progressif dans la démarche de resocialisation, une proposition de rééquilibrer les fonds pour l'alimentation dans les prisons, une plus grande crédibilité des organisations des droits de l'homme par rapport à l'administration pénitentiaire malgré le fait que certaines dénonciations soient infondées.
- Amnesty International a souligné plusieurs mesures concrètes pour améliorer les

conditions de détention : mettre fin aux longues durées de détention préventive, développer des peines alternatives, accélérer le processus de réforme du code pénal, rechercher activement du financement pour les MAC, doter les MAC en véhicules pour le transport des détenus, porter à 1500 FCFA l'allocation journalière pour l'alimentation, recruter des magistrats pour une prise en charge rapide des dossiers judiciaires, renforcer l'éducation et la formation des détenus en vue de leur réinsertion, respecter les droits humains, valoriser des actes de solidarité par les détenus envers la population, placer les droits des prisonniers au centre des politiques publiques nationales.

- La LSDH a reconnu les efforts faits mais a rappelé le surpeuplement de la prison résultant de la criminalisation de l'usage des drogues et l'augmentation des détentions provisoires, des dysfonctionnements du système judiciaire, notamment le manque de juges d'instruction, la stigmatisation des prisonniers ne favorisant pas leur réinsertion, l'importance des visites familiales, la construction de nouvelles prisons.

Les interventions qui ont suivi portaient sur la loi 2038-2039, les changements radicaux observés au niveau des conditions de détention, justifiant l'avance du Sénégal par rapport aux autres pays en la matière dont l'augmentation de la fréquence des chambres criminelles (détention préventive) et la rationalisation des durées des visites pour permettre à chaque détenu d'en bénéficier. L'adoption d'une démarche de réinsertion plutôt qu'une démarche punitive est également en vigueur.

## 3.2. Partage de bonnes pratiques

**3.2.1. Prévention de l'extrémisme religieux à travers l'éducation en prison et le MAC :** l'expert du Centre d'études diplomatiques et stratégiques de Dakar a focalisé son intervention sur l'environnement social qui alimente le milieu carcéral, le besoin de développer la pensée critique et l'interprétation de l'enseignement religieux, ensuite sur l'importance d'améliorer les capacités de résilience des détenus et de former le personnel pénitentiaire afin de pouvoir détecter les extrémistes potentiels.

**3.2.2. École de la seconde chance :** cette approche a été présentée par un inspecteur de l'éducation de l'Institut académique de Rufisque. Elle a été lancée à Marseille en France d'abord et a ensuite été mise en œuvre au Sénégal. L'objectif était de créer des conditions pour une réinsertion sociale, professionnelle et citoyenne réussie des jeunes et adultes ayant quitté le système scolaire pendant plus d'un an sans diplôme ni qualification. Au Sénégal, l'école de la seconde chance a été expérimentée à petite échelle selon le contexte des lieux de détention. Les programmes sont établis en fonction de projets personnalisés pour les détenus et en accord avec l'administration pénitentiaire. Ils comprennent, entre autres, l'enseignement des principes de l'Islam, la formation professionnelle et des initiatives d'alphabétisation fonctionnelle : l'artisanat, comme la fabrication de chaussures et de sacs, la boulangerie (Rebeuss).

### 3.2.3. Réinsertion sociale et professionnelle des anciens prisonniers :

- A) Les membres de l'association **G-HIP HOP**<sup>20</sup> ont présenté un clip vidéo portant sur les détentions préventives et ont ensuite discuté de l'histoire et des actions du groupe. L'artiste Malal Talla et son association mènent des interventions en prison et pour les ex-détenus telles que des concerts et des activités artistiques et culturelles autour du hip-hop leur permettant de s'exprimer, de canaliser leur violence et de promouvoir un sentiment d'appartenance. Ces activités permettent d'atténuer les tensions dans les lieux de détention et de créer un pont entre les détenus/ex-détenus et la société. Plusieurs propositions de futures actions ont été formulées : (1) développer un programme de formation

---

<sup>20</sup> <https://www.facebook.com/guediawayehiphop/>

institutionnalisé et régulier des détenus, (2) organiser des cours sur la citoyenneté en prison pour faire comprendre aux détenus leurs responsabilités en tant que citoyens, (3) créer un espace pour l'expression artistique au sein des prisons et (4) intégrer la lutte sans frappe dans les prisons.

- B) L'expérience de **TOSTAN**<sup>21</sup> porte sur des activités d'éducation non formelle basées sur les droits humains dans les prisons. En particulier, le projet Prison vise à restaurer la dignité des prisonniers dans six lieux de détentions du Sénégal en contribuant notamment à la lutte contre l'isolement des détenus et en renforçant leur capacité de réinsertion sociale une fois qu'ils sont libérés. Parmi ces actions, des médiations familiales et des visites de suivi ont donné des résultats très satisfaisants en matière d'acceptation des détenus par leurs familles et par la société et les activités génératrices de revenus ont permis aux détenus d'apprendre un métier.

Les discussions ont porté principalement sur le rôle de l'éducation et la formation comme moyen de lutte contre l'extrémisme violent, y compris la formation professionnelle et l'éducation civique, pour une prise de conscience des valeurs qui fondent la société sénégalaise. Il a été rappelé que les actions doivent être adaptées aux besoins spécifiques des détenus.

### 3.3. Mise en œuvre de mesures clés

Le **Groupe d'Etudes et de Recherche sur la Marginalité et l'Exclusion au Sénégal (GERMES)** de l'Université Cheick Anta Diop (UCAD) a mené des recherches de fond sur les prisons au Sénégal mais regrette qu'elles ne soient pas exploitées. L'Université Virtuelle du Sénégal (UVS) est prête à travailler avec l'administration pénitentiaire pour prévenir la radicalisation. Plusieurs suggestions ont été émises :

- Articuler la recherche et les politiques publiques au regard de l'extrémisme violent
- Sensibiliser toutes les composantes de la population sur l'extrémisme religieux
- Renforcer les dispositifs pénitentiaires et mettre en place un système d'insertion socio-professionnelle
- Prendre en charge la formation des jeunes non scolarisés, déscolarisés, sans emploi au niveau décentralisé (p.ex. les mairies)
- Faciliter les visites familiales pour préparer la sortie des détenus et dans un but de socialisation
- Mener une réflexion sur les peines de substitution à l'incarcération pour les femmes et les mineurs
- Réduire le nombre de détentions préventives
- Repenser la place du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans ces réflexions
- Envisager l'accès des détenus, sous tuteurs, aux Espaces Numériques Ouverts (ENO) qui sont connectés à l'UVS
- Instaurer le Service à la communauté avec la mise en place de partenariat entre les Université et Centres de Recherche avec l'administration pénitentiaire pour des domaines tels que les découvertes biologiques, la foresterie, ...

Les discussions ont porté sur la formation des journalistes et leur rôle important dans le traitement de l'information judiciaire et dans le processus de réinsertion des détenus dans la société, le report de la peine des femmes enceintes et allaitantes qui pourrait faire l'objet d'une proposition de modification de loi, la cartographie de la délinquance au Sénégal. L'absence de parlementaires, en tant que législateurs, parmi les participants a été déplorée.

---

<sup>21</sup> <http://fr.tostan.org/country/senegal>

## **Politique du gouvernement en matière d'administration et de gestion des établissements pénitentiaires**

Le deuxième jour a commencé par une présentation du colonel, Directeur Général de l'administration pénitentiaire, sur les efforts faits pour prévenir et lutter contre l'extrémisme violent et les menaces de radicalisation dans les établissements pénitentiaires à travers des dispositifs spéciaux.

Le colonel a déploré le fait que, dans l'ordre du jour, aucune communication d'un cadre d'administration pénitentiaire n'était prévue pour donner un aperçu des prisons, des politiques publiques et des perspectives d'amélioration des conditions de vie des détenus.

Il a annoncé que 42 personnes dont trois femmes sont en détention pour faits d'extrémisme violent au Sénégal. Ils font l'objet d'une prise en charge sécuritaire et d'un suivi psychologique régulier. Il a mentionné les grands efforts d'humanisation des prisons et l'informatisation de la gestion des détenus qui est en cours. En outre, la mise en commun des efforts entre l'administration pénitentiaire et les autres forces de sécurité et de défense ont joué un rôle important dans l'établissement d'un environnement sécurisé et contrôlé grâce à un important système d'alerte et à des systèmes de surveillance. La création et l'opérationnalisation de l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire à Sébikotane depuis 2017 devrait contribuer à pallier au manque de ressources humaines qualifiées dans les lieux de détention, notamment des agents des services sociaux éducatifs.

L'intervention du colonel a été très convaincante quant à la volonté d'assurer la transparence en ce qui concerne les MAC et leur gestion, en manifestant la possibilité pour les acteurs spécialisés, ONG, universitaires, d'y effectuer des visites.

### **Session 4. Que pouvons-nous tirer des expériences internationales?**

#### **4.1. « Pratiques novatrices en matière d'éducation pénitentiaire et communautaire: expertise reconnue au Québec avec une pratique de plus de 43 ans dans le domaine de l'éducation dans les prisons »**

La Chaire UNESCO en recherche appliquée pour l'éducation en prison, Montréal, Canada, a été brièvement présentée (mission, objectifs, activités actuelles et futures) en plus du premier symposium international sur l'état de l'éducation dans les prisons à Montréal prévu au cours de l'été 2019. Une discussion sur l'adaptabilité de l'approche à différents niveaux d'éducation, de contextes et de pays a suivi. Deux vidéos sur les établissements pénitentiaires au Québec - dont le cadre administratif, socio-éducatif et logistique de la population carcérale - ont permis de découvrir non seulement l'expérience mais aussi l'expertise canadienne en matière d'éducation pénitentiaire.

Plusieurs suggestions en matière d'éducation ont été faites à l'issue de ces projections :

- Donner la possibilité à des enseignants de faire du bénévolat dans les prisons
- Promouvoir l'enseignement dans les langues locales car la plupart des détenus sont analphabètes
- Mener une recherche-action sur les pistes d'orientation des détenus pour leur réinsertion dans la société
- Considérer le profil éducatif des étudiants détenus en prison pour les aider à poursuivre leur cours
- Assurer le suivi après la formation des détenus
- L'administration pénitentiaire pourrait se rapprocher de l'Ecole Nationale de Développement Sanitaire et Social (ENDSS) pour ce qui concerne les éducateurs spécialisés car le port de la tenue par les personnes de l'administration crée des réticences

- Développer des partenariats avec les travailleurs sociaux canadiens

#### 4.2. Exemples pratiques de l'état de la recherche sur l'éducation en prison

Le représentant de la Chaire UNESCO en Recherche appliquée pour l'éducation en prison a abordé **les problèmes et les défis de la recherche appliquée et scientifique dans le domaine de l'éducation pénitentiaire** en présentant un résumé de deux projets de recherche en Amérique du Nord :

- « Rapport d'évaluation sur les programmes et services d'éducation pour délinquants du Service correctionnel du Canada »<sup>22</sup>
- « Développement historique d'un modèle d'éducation correctionnelle et d'alphabétisation »<sup>23</sup>

Un bref résumé de deux recherches menées par la Chaire UNESCO entre 2015 et 2017 a également été présenté :

- « Étude exploratoire de l'éducation dans les institutions de juridictions provinciales au Québec »<sup>24</sup>
- « Analyse de la nécessité d'une formation collégiale dans les centres de détention provinciaux »<sup>25</sup>

#### Session 5. Identifier les domaines d'action et de recherche: explorer les opportunités de mise en œuvre et les options programmatiques

La dernière session a été consacrée au travail en groupe pour : (1) réfléchir aux défis, aux problèmes et aux besoins dans les lieux de détention au Sénégal, (2) identifier et prioriser les domaines d'action et de recherche afin de les intégrer dans le plan national et (3) adopter de fortes recommandations pour la mise en œuvre. Le groupe a été divisé pour traiter les domaines suivants:

- A. Amélioration des politiques et de la gestion des prisons
- B. Programmes de réinsertion
- C. Prévention de l'extrémisme violent (PEV)

Après la restitution du groupe de travail sur les propositions et les recommandations (voir session 6 ci-dessous), un débat général a suivi. La principale recommandation qui en a émergé était la proposition de la création d'un Comité consultatif national en tant qu'organe de proposition et de suivi des politiques publiques en ce qui concerne la gestion des prisonniers dans le cadre de leur peine et en vue de leur réinsertion socio-professionnelle.

### Principaux résultats de la consultation

#### Session 6. Présentation des résultats de la consultation et clôture

Les communications et les échanges lors de cette consultation ont été de grande qualité, ouverts, francs et riches en leçons apprises sur les différentes questions abordées.

Les participants ont émis les recommandations suivantes qui seront portées à l'attention des décideurs, et notamment aux nouvelles autorités parlementaires, ainsi qu'au ministre de la Justice, pour une meilleure gestion de la population en prison :

<sup>22</sup> <http://www.csc-scc.gc.ca/publications/005007-2014-eng.shtml>

<sup>23</sup> [http://www.nwincs.org/correctional\\_education/articles/historical-development-steurer.pdf](http://www.nwincs.org/correctional_education/articles/historical-development-steurer.pdf)

<sup>24</sup> <http://www.cmv-educare.com/wp-content/uploads/2011/06/Étude-exploratoire-établissements-de-détention-rapport-final.pdf> Une évaluation réalisée par la Chaire UNESCO en partenariat avec le Ministère de la sécurité publique, le Ministère de l'éducation, des loisirs et des sports et le Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale du Québec en janvier 2015.

<sup>25</sup> Une étude réalisée par la Chaire UNESCO pour le ministère de la Sécurité publique du Québec en mars 2017. Le rapport final en attente d'approbation n'est donc pas disponible en ligne.

## Recommandations générales issues des sessions plénières

- L'adoption par le gouvernement des mesures urgentes visant l'amélioration des conditions de détention, de réinsertion sociale et de prévention de l'extrémisme violent par l'éducation
- L'articulation Recherche et Politique publique au regard des nouvelles menaces liées à l'extrémisme violent
- La prise en charge des besoins de formation tant au niveau des décideurs politiques que des jeunes non scolarisés, déscolarisés ou sans emploi
- La promotion des valeurs civiques et morales à tous les niveaux
- Le développement de la formation professionnelle comme facteur essentiel de la transformation du citoyen
- La sensibilisation des toutes les composantes de la société sur l'importance de la prévention de l'extrémisme religieux par l'éducation
- Le renforcement de la concertation et des synergies d'actions entre les différents MAC du Sénégal pour le partage d'information et des bonnes pratiques
- Le renforcement des capacités des personnels pénitentiaires en matière d'encadrement et de préparation des détenus pour leur réinsertion sociale
- Le relèvement du niveau de recrutement des surveillants de prison
- Le renforcement des capacités des personnels pénitentiaires sur les outils de mesures de risques pour améliorer la prévention de l'extrémisme violent
- La revalorisation des conditions de travail des personnels pénitentiaire et le renforcement de leur sécurité
- La mise en place d'un cadre de concertation et de partenariat impliquant tous les acteurs notamment : les ministères en charge de l'Education, de la Justice, de la Santé, de l'Intérieur, de la Formation professionnelle et les autres acteurs non étatiques
- L'organisation d'un séminaire régional de partage d'expériences entre le personnel pénitentiaire de l'Afrique de l'Ouest

## Recommandations du thème 1 : amélioration des politiques et de la gestion des prisons

- La révision des textes et lois notamment la loi 72/23 portant sur le statut du personnel pénitentiaire et le décret 2001/362 portant sur la gestion des détenus
- La réduction du nombre de détenus avec (i) l'institution de juges chargés de la détention, (ii) la réduction de la durée des mandats de dépôt, (iii) la réduction de la durée des détentions préventives, (iv) l'abrogation de l'arrêté portant main-d'œuvre pénal
- La construction de nouvelles prisons aux normes modernes pour améliorer les conditions de détention avec (i) la création d'un centre de tri et (ii) le renforcement des moyens logistiques de l'administration pénitentiaire

## Recommandations du thème 2 : programme de réinsertion

- L'amélioration du système d'identification des détenus
- La mise en place d'un cadre de partenariat impliquant divers acteurs notamment : l'administration pénitentiaire, les ministères en charge de la Justice, de l'Intérieur, de la Formation professionnelle et de l'Education nationale
- La mise en place de mécanismes de médiation et de suivi des détenus
- Le développement du partenariat public/privé dans le cadre des interventions et des appuis en milieu carcéral

- La mise en œuvre d'activités artistiques, culturelles et de développement personnel par et au profit des détenus
- La promotion de l'auto emploi des détenus

### Recommandations du thème 3 : prévention de l'extrémisme violent

- Un meilleur suivi et un meilleur contrôle par le ministère en charge de l'Education des écoles religieuses
- La poursuite et le renforcement des efforts fournis pour la modernisation des Daaras
- Le renforcement du système d'alerte par les renseignements et la sensibilisation des populations et du personnel de sécurité
- Le renforcement et la modernisation des infrastructures pénitentiaires
- Le renforcement du contrôle sur les visiteurs et sur les colis et objets venant de l'extérieur
- Le renforcement des synergies entre les institutions en charge de la sécurité et les autres acteurs
- Le renforcement des capacités des médias sur le traitement de l'information sensible

La cérémonie de clôture a suivi le discours prononcé par le Bureau de l'UNESCO à Dakar et la Commission nationale du Sénégal pour l'UNESCO. Ces deux discours ont grandement souligné le partenariat toujours dynamique entre leurs institutions, sans oublier de remercier et de féliciter tous les animateurs et les participants de cette importante consultation pour leur mobilisation massive et leurs réflexions fertiles.

### Prochaines étapes

La consultation nationale sur la situation des prisons au Sénégal a constitué une excellente plateforme pour les échanges et la réflexion sur les problèmes pénitentiaires au Sénégal et a permis de proposer des solutions viables aux décideurs et autres acteurs travaillant dans le domaine de l'enseignement en milieu pénitentiaire pour absorber les possibles chocs violents pour la société sénégalaise.

Dans l'ensemble, les résultats ont été satisfaisants. Les propositions et les recommandations contenues dans ce rapport sont des outils pertinents à mettre à la disposition des décideurs des mesures urgentes.

### Perspectives pour l'avenir:

- Traduire les recommandations en plan d'actions
- Adopter une stratégie de plaidoyer auprès des autorités responsables dans les secteurs concernés
- Mettre en place une coalition de suivi des recommandations avec un calendrier précis. A ce sujet, la rencontre a recommandé que les participants à la consultation, notamment les membres du comité d'organisation, puissent être mobilisés pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations
- Identifier des sujets de recherche pouvant faciliter la mise en œuvre des recommandations
- Identifier les principaux partenaires aptes à accompagner le processus

A l'issue de la première réunion consultative sur les prisons au Sénégal, il a été décidé ce qui suit :

1. La mise sur pied d'un comité de suivi chargé de conduire le plaidoyer auprès des institutions sénégalaises en vue de l'amélioration des conditions de détenus et des personnels de l'administration pénitentiaire, de la politique carcérale et des programmes de réinsertion sociale. Ce comité sera coordonné par le Professeur Oumar NDONGO avec l'accompagnement de la Commission nationale du Sénégal pour l'UNESCO et le Bureau

Régional de l'UNESCO à Dakar. Une équipe d'experts comprenant des universitaires, des représentants des institutions publiques travaillant dans le domaine des prisons, des responsables des établissements pénitentiaires, des organisations internationales, des médias et de la société civile sera mobilisée pour les actions de suivi des recommandations de la réunion consultative. La dimension éducation sera privilégiée pour renforcer les quelques initiatives et programmes existants de réinsertion sociale et de lutte contre la récidive ;

2. Une rencontre des membres du comité de suivi sera programmée avec le ministre de la Justice après les élections législatives et l'installation de la nouvelle équipe gouvernementale.;
3. L'équipe de plaidoyer travaillera sur les instruments juridiques en cours allant dans le sens de l'amélioration des conditions de travail et de détention dans les établissements ;
4. La Chaire UNESCO en recherche appliquée pour l'éducation en prison travaillera avec son partenaire SYTO Sénégal pour abriter le secrétariat du comité de suivi et l'envoi de travailleurs sociaux intéressés par des stages dans les établissements pénitentiaires du Sénégal ;
5. Une campagne de dons de mille livres sera lancée dans les meilleurs délais pour couvrir les besoins en ouvrages des bibliothèques des établissements pénitentiaires. Il sera fait appel à des associations de jeunes et d'étudiants pour la collecte de ces ouvrages ;
6. Le Bureau régional multisectoriel de l'UNESCO Dakar explorera les possibilités de partenariats dans le domaine de la recherche sur les prisons, la réinsertion sociale et la prévention de l'extrémisme violent en prison.